

95

## Commission permanente

Séance du 12 juin 2023



Rapporteur : Mme MOTEL

48115

35 - Coopération et solidarité internationales

### Coopération avec la Province de Séfrou au Maroc - Validation de l'accord de coopération 2023-2026 et de la convention de partenariat avec l'association Xylm

Le lundi 12 juin 2023 à 14h00, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

**Etaient présents :** Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, Mme KOMOKOLINAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

**Absents et pouvoirs :** M. BRETEAU (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. HOUILLOT (pouvoir donné à Mme MERCIER), M. LE MOAL (pouvoir donné à Mme ABADIE), Mme MAINGUET-GRALL (pouvoir donné à Mme BOUTON), M. PAUTREL (pouvoir donné à Mme BIARD), Mme ROUSSET (pouvoir donné à M. HERVÉ)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h14.

## La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1115-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 10 février 2023 relative à l'adoption du budget primitif de la collectivité ;

## Exposé :

Le Département est engagé dans une coopération avec la Province de Séfrou au Maroc depuis 2014. Les projets menés dans le cadre de l'accord 2018-2022 concernaient principalement les échanges de jeunes et l'agriculture (filrière laitière et agroécologie).

Les différents échanges avec la Province ont fait émerger d'autres thématiques de coopération dans les domaines du tourisme rural, de l'environnement et du développement durable (gestion de l'eau et assainissement en milieu rural). La volonté d'accompagner la création de jumelages de communes a aussi été évoquée.

Ainsi, à la suite de la dernière mission politique du Département qui s'est rendue dans la Province en novembre 2022, le contenu d'un nouvel accord de coopération a été défini pour la période 2023-2026.

Les axes retenus sont les suivants :

- Développement socio-économique à travers les filières agricoles (agroécologie, arboriculture, promotion de plantes locales peu consommatrices en eau, transformation des fruits, filière laitière).
- Echanges de jeunes (dans le domaine du sport, de l'agriculture et de l'insertion professionnelle).
- Tourisme rural (développement des échanges d'expertise).
- Développement des jumelages entre communes des deux territoires.
- Soutien à l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes (création d'un fonds de soutien conjoint entre le Département et la Province pour soutenir la mise en place d'activités génératrices de revenus).

Concernant le volet agroécologique, un premier partenariat a été mis en place pour la période 2021-2022 avec l'association Xylm, en concertation avec la Province de Sefrou. L'association Xylm, dont le siège est basé en Ille-et-Vilaine, a pour objet d'accompagner les dynamiques de transitions écologiques, solidaires et durables en favorisant les synergies et le renforcement des capacités des acteurs en France et dans le monde.

Ainsi, avec le soutien du Département, l'association a mis en place un programme d'actions pour la période 2021-2022, visant à promouvoir l'agroécologie et l'alimentation locale de qualité dans la province de Séfrou.

Une convention de partenariat a ainsi été signée avec le Département et plusieurs actions ont été menées :

- Envoi de jeunes en service civique pour impulser les projets agroécologiques de la coopération.
- Réalisation d'une étude de préfiguration sur les opportunités de structuration des filières agroécologiques locales.
- Renforcement de capacités des acteurs locaux (formation des membres de différentes coopératives).
- Valorisation du projet en Ille-et-Vilaine.

Afin de poursuivre le développement de cet axe, une nouvelle convention de partenariat est proposée avec l'association Xylm pour la période 2023-2024.

Les principales actions prévues dans ce cadre sont les suivantes :

- Formations agroécologiques des coopératives identifiées dans la première phase du projet, formation de « paysans relais agro-écologistes » et organisation de voyages d'étude et d'échange de pratiques pour les producteurs et transformateurs,
- Appui aux coopératives en matériel, suivi technique et évaluation d'impact de l'évolution de leurs productions en transition agroécologique,
- Développement de l'agroforesterie (Caroubier) : plantation d'arbres et valorisation des produits et

sous-produits, mise en place d'une parcelle démonstrative et pédagogique.

- Accompagnement des coopératives sur l'accès au micro-crédit et aux aides locales.
- Expérimentation d'un espace de vente (physique et / ou virtuel) des produits agroécologiques.
- Sensibilisation des jeunes et du grand public à l'agroécologie et au « consommer local ».
- Mise en place de « potagers scolaires » dans des écoles.

Pour mener à bien ce projet, le Département apportera un soutien financier de 40 000 € à l'association, qui seront versés comme suit :

- 20 000 € lors de la signature de la convention,
- Le solde de la subvention en 2024 après transmission au Département par l'association d'un compte-rendu technique et financier attestant de la bonne utilisation du premier versement . Ce second versement sera soumis pour validation à une prochaine commission permanente.

Les crédits seront imputés sur la ligne 65.048.6574.213 (P101).

Le détail des actions envisagées est présenté dans la convention de partenariat jointe en annexe.

### **Décide :**

- d'approuver les termes de l'accord de coopération entre le Département d'Ille-et-Vilaine et la Province de Séfrou au Maroc pour la période 2023-2026, joint en annexe ;
- d'approuver les termes de la convention à conclure entre le Département d'Ille-et-Vilaine et l'association Xylm relative à la mise en œuvre du volet agroécologique de la coopération avec la Province de Séfrou, jointe en annexe ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer ces deux documents ;
- d'attribuer une subvention pour d'un montant de 20 000 € au profit de l'association Xylm au titre de l'année 2023 conformément à la convention citée ci-dessus.

## Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 13 juin 2023

ID : CP20231463

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation